

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 7 juillet 2025 à la salle des fêtes de Mauzun sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 46	Culture	Éducation artistique et culturelle : demande de subventions	Approuvé à l'unanimité
-------	---------	---	------------------------

Pour la 8^{ème} année du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, Billom Communauté poursuivra ses actions autour d'une nouvelle thématique : la danse et le bal.

Différents projets artistiques seront déclinés : « Dansons sous les halles » de Chauriat et Mauzun ; « J'irais danser chez vous » avec des scolaires et la MARPA de Pérignat, sous la halle ; « bal à histoires » avec des lectures musicales proposées au relais petite enfance et dans des écoles maternelles et des médiathèques ; un « groupe nuits », atelier de danse et acrobatie à destination des collégiens, la participation au festival de musiques démesurées « hors les murs » pour les élèves de l'école de musique et toujours les séances cinéma avec Ciné-parc, l'école va au cinéma et Traces de vie.

De nombreux publics seront toujours impliqués dans les différentes projets à savoir : RPE, multi-accueil, foyer occupationnel, Hôpital de Billom, MARPA, ESAT, IME, écoles, collèges, ALSH, tout public.

Pour ce faire, un budget de 62 000 € est alloué à l'EAC et des demandes de subventions sont déposées auprès de la DRAC (27 000 €), la Région (10 000 €) et le Département (5 000 €) ce qui laisse un auto-financement pour Billom Communauté de 20 000 €.

N° 47	Culture	Réseau de lecture	Approuvé à l'unanimité
-------	---------	-------------------	------------------------

La convention qui lie la Billom Communauté aux communes pour définir les modalités de fonctionnement du réseau de lecture prévoit que l'EPCI équipe les bibliothèques en matériel informatique à savoir 1 ordinateur, 1 douchette et 1 imprimante par site (l'imprimante n'est pas fournie aux dépôts et points-lecture).

Le parc informatique intercommunal du réseau de lecture publique fonctionne aujourd'hui sous système d'exploitation Windows (Microsoft). À compter du 14 octobre 2025, Microsoft a annoncé ne plus fournir de mises à jour logicielles gratuites à partir de Windows update, d'assistance technique ni de correctifs de sécurité pour Windows 10, le système encore actuellement déployé sur la majorité des ordinateurs.

Afin de maintenir un bon niveau de protection et la performance du système, le service informatique de Billom communauté a prévu le passage de l'intégralité des PC du parc intercommunal sous système d'exploitation Windows 11. Or six d'entre eux, trop anciens, ne supporteront pas ce passage et doivent être changés. Il s'agit des ordinateurs des bibliothèques de Bouzel, Billom, Chauriat, Estandeuil et Mur-sur-Allier secteur Mezel, auxquels s'ajoute le PC de l'une des coordinatrices.

Le coût total est de 5 280 € HT - soit 6 359,59 € TTC - et Billom Communauté peut bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de 30 % du HT soit 1 584 €.

N° 48	Économie	Attribution de subvention	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---------------------------	------------------------

Le conseil attribue, en complément de la subvention de 20 % allouée par la Région, les aides suivantes :

- 1 613 € à Mme Camille MOLLICONE qui porte un projet d'installation, dans un local à Fayet-le-Château, d'un atelier de menuiserie, ébénisterie et design. Cette artisane se spécialise dans la production de mobilier haut de gamme, dans les aménagements intérieurs ainsi que la fabrication de sièges à partir de bois massif et d'autres matériaux. L'aide correspond à 10 % d'un coût de travaux total de 16 130 €.

- 2 382,83 € à Maxime BICHON qui souhaite reprendre l'auberge du Vieux Four à Chas fermée depuis 2023. Il souhaite ouvrir son propre établissement avec pour ambition de créer un lieu convivial, accessible et distinct des offres existantes des alentours. L'aide correspond à 10 % de 23 828,28 €.

N° 49	Finances	Attribution de subvention au DALHIR	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	-------------------------------------	------------------------

Le conseil attribue 20 000 € au Dahlr pour la 4^{ème} année de fonctionnement de l'antenne Maison Sport Santé. Un bilan moral et financier a été présenté aux conseillers communautaires, de même que les orientations pour 2025.

N° 49	Finances	Attribution de subvention au SEAT du val d'Allier	
-------	----------	---	--

Le conseil attribue 35 000 € au SEAT du val d'Allier, somme identique à celle apportée par Mond'Arverne communauté pour les actions mises en œuvre sur l'Ecopôle. Les actions de préservation de la ressource en eau, de la protection de la biodiversité, de l'accueil du public...se poursuivent en lien avec la nouvelle association créée il y a un peu plus d'un an.

N° 50	Transitions	Schéma cyclable	Approuvé à l'unanimité
-------	-------------	-----------------	------------------------

Les communes avaient été consultées pour savoir si elles souhaitaient des arceaux pour le stationnement de vélos, et combien. Préalablement, il avait été convenu que ces dernières rembourseraient le reste à charge mais au regard de la subvention de 6 928,60 € qui correspond à 80 % de la dépense totale de 8 661 € HT, Billom Co financera l'intégralité du projet. Seule la pose des arceaux incombera aux 10 communes.

N° 51	Habitat	Permis de louer : bilan et suite à donner	Approuvé à l'unanimité
-------	---------	---	------------------------

Après 10 mois de mise en œuvre du permis, un bilan a été fait. 46 dossiers ont été déposés : 18 ont reçu un arrêté de mise en location sans conditions, 27 avec conditions suite à des anomalies relevées, 1 est en attente de visite.

Les anomalies les plus fréquemment relevées sont celles qui portent atteinte à la santé ou à la sécurité des occupants à savoir :

- le dispositif assurant la coupure d'urgence inaccessible
- des connexions électriques non protégées
- des installations électriques vétustes
- absence de gardes-corps ou gardes-corps non conformes
- des peintures au plomb sur des supports écaillés.

Le coût des visites depuis le 1^{er} septembre est de 24 840 € supporté entièrement par l'EPCI.

Au regard du bilan, les élus décident de maintenir le dispositif tel qu'il existe. Un agrandissement du périmètre et/ou la mise en œuvre du dispositif sur d'autres communes seront examinés après les élections de 2026.

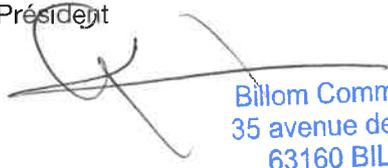
N° 52	Ressources humaines	Participation employeur à la prévoyance	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	---	------------------------

L'assemblée valide la modification de la participation employeur à l'assurance prévoyance souscrite par les agents en la passant de 10 € brut par mois et par agent à 30 % (sans qu'elle puisse être inférieure au montant initial de 10 €). Cette modification sera effective à compter du 1^{er} juillet 2025.

Fait à Billom le 8 juillet 2025

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM